



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

PARIS, LE 24 OCTOBRE 2023

Lucas MALBERT (ROUEN NORMANDIE RUGBY)

Rouen Normandie Rugby / CA Brive Corrèze Limousin (J8 PRO D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre susvisée, M. Lucas MALBERT a été définitivement exclu par l'arbitre à la 75^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Lucas MALBERT est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 31 octobre 2023.

M. Lucas MALBERT est suspendu dans l'attente de cette audience.

Beka SHVANGIRADZE (STADE AURILLACOIS CANTAL AUVERGNE)

USON Nevers Rugby / Stade Aurillacois Cantal Auvergne (J8 PRO D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre susvisée, M. Beka SHVANGIRADZE a été définitivement exclu par l'arbitre à la 75^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Beka SHVANGIRADZE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 31 octobre 2023.

M. Beka SHVANGIRADZE est suspendu dans l'attente de cette audience.

Matthew BEUKEBOOM (SA XV CHARENTE RUGBY)

Colomiers Rugby / SA XV Charente Rugby (J8 PRO D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre susvisée, M. Matthew BEUKEBOOM a été définitivement exclu par l'arbitre à la 22^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Matthew BEUKEBOOM est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 31 octobre 2023.

M. Matthew BEUKEBOOM est suspendu dans l'attente de cette audience.

Mauricio REGGIARDO (PROVENCE RUGBY)

Provence Rugby / AS Béziers Hérault (J8 PRO D2)

Rapport des officiels de match

A l'issue de la rencontre susvisée, les arbitres n°4 et n°5, désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. Mauricio REGGIARDO, Entraîneur de Provence Rugby.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Mauricio REGGIARDO et le club de Provence Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 8 novembre 2023.

M. Mauricio REGGIARDO n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Pierre CAILLET (AS BEZIERS HERAULT)

Provence Rugby / AS Béziers Hérault (J8 PRO D2)

Rapport des officiels de match

A l'issue de la rencontre susvisée, les arbitres n°4 et n°5, désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. Pierre CAILLET, Entraîneur de l'AS Béziers Hérault.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.



M. Pierre CAILLET et le club de l'AS Béziers Hérault sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 8 novembre 2023.

M. Pierre CAILLET n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

